



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-420

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation,
rue 3 rue Pierre Loti
du 30 octobre au 14 décembre 2025 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 14 octobre 2025 de Monsieur Romuald MOREAU pour SADE CGTH – Marles les Mines,

Considérant, qu'il convient de prendre les mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de création de boîte de branchement situés 3 rue Pierre Loti à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés par l'entreprise SADE CGTH MARLES LES MINES, chez Sogelink – TSA 70011, 69134 DARDILLY Cedex, à partir du 30 octobre jusqu'au 14 décembre 2025 inclus,

ARRÊTE

Article 1er : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, situés 3 rue Pierre Loti à ISBERGUES, du 30 octobre au 14 décembre 2025 inclus.

Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores, et il sera interdit de dépasser. La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise SADE CGTH MARLES LES MINES chargée de l'exécution des travaux.



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-420

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **14 OCT. 2025**

Le Maire,

Publié le 15 OCT. 2025

David THELLIER